

Asnières-sur-Seine,

le 14 février 2023

**Communiqué de presse des personnels mobilisé.e.s du collège André Malraux
d'Asnières-sur-Seine**

En REP,

Avant dernier IPS du département,

Moins 20 % de moyens sur 5 ans.

Aujourd'hui, nous sommes 100 % de grévistes, enseignant.e.s et vie scolaire.

Nous nous mobilisons contre la diminution des moyens qui est imposée par notre administration.

La diminution est générale dans le premier et le 2nd degré dans le 92. Mais notre établissement d'éducation prioritaire est particulièrement touché.

L'avant dernier IPS de tout le 92

L'indice de positionnement social (IPS) de notre établissement est de 84,1. Cela en fait l'avant dernier IPS de l'ensemble des collèges des Hauts-de-Seine. Il est même inférieur à l'un des deux collèges REP+ du département.

Une situation qui demande des moyens accrus

Pour autant, notre établissement cumule les dispositifs : ULIS, EGPA, UPE2A avec lesquels nous pratiquons l'inclusion. En plus de ces dispositifs, nous accueillons des élèves en très grande difficulté. Ainsi, au quotidien, nous devons professionnellement faire face à une grande hétérogénéité et à une grande fragilité tant sociale que culturelle de nombre de nos élèves.

Conscients des besoins accrus de nos élèves, nous développons la différenciation, des projets, faisons le choix de mettre en place des dédoublements et des ouvertures de classe afin de bénéficier d'effectifs qui leur sont nécessaires pour progresser scolairement.

Pour autant, bien que l'IPS de notre établissement soit si faible et inférieur à l'un des deux collèges REP+ du département, notre collège n'est pas classé REP+, ce qui ne nous permet pas notamment de bénéficier des moyens suffisants ni des temps de concertation nécessaires pour coordonner tous les dispositifs qui sont très chronophages.

Pourtant, une diminution continue des moyens nous est imposée

Nous avons déjà alerté sur la diminution des moyens de notre établissement les années antérieures.

Pour autant, les services de la Direction Académique (DSDEN 92) font à nouveau le choix d'une compression des heures postes pour l'année scolaire 2023-24, donc un choix de suppressions de postes, avec 755 heures de DHG contre 824 l'année passée pour une diminution prévue de 34 élèves.

Les moyens alloués diminuent plus encore que le nombre d'élèves : sur une base 100 à la rentrée 2019, c'est 20 % de moyens en moins¹.

Une diminution de moyens qui impose des choix impossibles

Par conséquent, il nous est imposé de prélever sur ces maigres moyens pour :

- ouvrir des classes afin d'atteindre des effectifs qui tiennent compte des réalités du terrain soit au maximum 25 élèves par classe.
- OU
- permettre des aménagements dans les disciplines où les besoins de nos élèves sont les plus criants.

Nous ne pourrons pas faire les deux.

¹ En effet, le ratio heures allouée / nombre d'élève est en diminution constante passant de 1.43 à 1.24. Cela peut paraître peu avec une baisse de 0.19. Mais, multiplié par les 600 élèves attendus à la rentrée 2023, cela représente 114 heures, soit l'équivalent de 4 classes, ce qui est énorme. Cela correspond donc à une baisse de moyens de 20 % en 5 ans.

Comme nous ne cautionnons pas ces choix ni les moyens alloués, nous ne souhaitons pas participer à cette gestion de la pénurie préjudiciable à la qualité des enseignements et qui ne creusera que plus gravement encore les inégalités.

Nous demandons donc des moyens qui permettent, comme Monsieur le Directeur Académique des Hauts-de-Seine l'a affirmé en instance le 24 janvier 2023, qu'aucune des divisions en REP ne dépasse les 25 élèves.

Nous demandons que ce raisonnement de 25 élèves maximum (et non 30) soit la base de calcul pour la détermination du nombre de classes. Et qu'ensuite des moyens supplémentaires suffisants soient alloués en fonction de la catégorie de notre établissement.

Telle est la logique qui devrait prévaloir et non celle qui est mise en place actuellement qui consiste à se battre avec les moyens alloués pour savoir si l'on peut ouvrir des divisions pour avoir des effectifs plus fonctionnels en REP, au détriment des aménagements adaptés aux besoins, de la continuité pédagogique et de la stabilité des équipes.

Nous ne pouvons qu'être indigné.e.s que dans un établissement REP, avant dernier au niveau de l'IPS des Hauts-de-Seine, situé dans le deuxième département le plus riche de France, notre administration nous impose de tels choix : cela est incompatible avec le service public d'éducation que l'on prétend prioritaire et pour lequel nous nous sommes engagé.e.s depuis des années.

*Les personnels mobilisé.e.s et grévistes du collège André Malraux,
Les représentant.e.s des personnels d'enseignement et d'éducation du collège,
Les sections locales :
SUD éducation 92,
SNES,
SNALC.*

Les représentant.e.s élu.e.s des parents FCPE du collège André Malraux.